

# Conseil Municipal d'Aubergenville Mercredi 29 juin 2022

## Ordre du jour

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	2
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 27 AVRIL 2022	2
DÉCISIONS DU MAIRE	2
<b>A – FINANCES</b>	<b>2</b>
1) COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAUT	2
2) COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL	3
3) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAUT	3
5) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAUT	4
6) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL	5
7) BUDGET PRINCIPAL 2022 - REPRISE DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAUT	6
8) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL	6
<b>B - SÉCURITÉ - RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>7</b>
<i>RESSOURCES HUMAINES</i>	7
1) CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG - CONCLUSION D'UN AVENANT RELATIF AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES MODIFIANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	7
2) CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN VILLE ET CCAS	7
3) NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL APPELÉS À SIÉGER AU CST COMMUN VILLE ET CCAS À L'ISSUE DE L'ÉLECTION PROFESSIONNELLE DU 8 DÉCEMBRE 2022	7
4) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	7
<b>C – PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE</b>	<b>8</b>
<i>PRÉVENTION</i>	8
1) CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'IFEP ET LE COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD D'AUBERGENVILLE DANS LE CADRE DES EXCLUSIONS TEMPORAIRES D'ÉLÈVES	8
2) CONVENTION AVEC L'IFEP DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CHANTIER ÉDUCATIF	8
<b>D – ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>9</b>
<i>TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX</i>	9
1) VOTE DES QUOTIENTS FAMILIAUX AU 01/09/2022	9
<b>E - AFFAIRES GÉNÉRALES</b>	<b>10</b>
<i>ÉTAT CIVIL</i>	10
1) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023	10
<b>F - AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE - PETITE ENFANCE</b>	<b>10</b>
<i>AFFAIRES SCOLAIRES</i>	10
1) PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RECEVANT DES ÉLÈVES AUBERGENVILLOIS POUR L'ANNÉE 2021-2022 (CMAY)	10
<i>PETITE ENFANCE</i>	11
2) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DU MULTI-ACCUEIL FARANDOLE ET DE LA CRÈCHE FAMILIALE CHRYSALIDE	11
<b>G - EQUIPEMENTS CULTURELS ET CME</b>	<b>12</b>
<i>EQUIPEMENTS CULTURELS</i>	12
1) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ AMMAREAL	12
<b>H - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>12</b>

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en salle du Conseil.

Étaient présents ou représentés :

Gilles LÉCOLE, Virginie MEUNIER, Didier JAHIER, Fabienne PAULIN, Thierry RIHOUEY, Sylvia PADIOU, André GODINEAU, Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Carlos SOARES, Laurence DENAND, Dimitri MENDY, Agnès CHEVALIER, Joël DANIEL, Sophie PRIMAS, Olivier CATTELAÏN, Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI , Ali HADIK, Elodie MACHADO, Mario MANCUSO, Florence VARIN , Lionel LECLER, Peggy FRANÇOIS, Edward DANGELOT, Myriam DARGENT, Frédéric GROSBILLOT, Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA, Philippe GOMMARD

\*\*\*\*\*

*33 élus présents ou représentés (25 Majorité et 8 Opposition).*

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sylvia PADIOU est désignée Secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 27 AVRIL 2022**

*Sans remarques en séance, le compte-rendu du Conseil municipal du 27 avril 2022 est adopté.*

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Bons de commandes :

- Société Art-Dan : Mise en sécurité du terrain synthétique Mimoun pour un montant de 34 013,92 €.
- Société JG Com : Prestations techniques pour les fêtes de la Ville des 4 et 5 juin 2022 pour un montant de 15 199,84 €.
- Société ALIO 3S : Acquisition de mobilier urbain pour un montant de 13 543,20 €
- Société Dynamic Land : Location de structures de loisirs pour les fêtes de la Ville des 4 et 5 juin 2022 pour un montant de 17 284 €
- Société Alvergnas Automobiles : Acquisition d'un véhicule Renault Captur pour un montant de 26 881,76 €
- Société Ciril SAS : Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant de 11 868 €
- Jacques Couturier Organisation : Feu d'artifice du 13 juillet 2022 et la location manuscrite pour un montant de 12 818,40 €

Demandes de subventions

**A – FINANCES**

**1) COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAULT**

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a approuvé et a arrêté les résultats de clôture du compte de gestion 2021 du budget annexe Cinéma Paul Grimault tels que présentés ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2021	4 065,60 €	27 481,61 €	31 547,21 €
Dépenses de l'exercice 2021	595,40 €	108 642,96 €	109 238,36 €
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>3 470,20 €</i>	<i>-81 161,35 €</i>	<i>-77 691,15 €</i>
Résultat antérieur reporté	-2 259,20 €	96 350,60 €	94 091,40 €
Résultat de clôture	1 211,00 €	15 189,25 €	16 400,25 €

- Article 2 : a précisé que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2021,
- Article 3 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public.

## 2) COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a approuvé et a arrêté les résultats de clôture du compte de gestion 2021 du budget principal Ville tels que présentés ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2021	2 920 221,70 €	20 056 219,56 €	22 976 441,26 €
Dépenses de l'exercice 2021	2 882 896,00 €	17 837 435,56 €	20 720 331,56 €
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>37 325,70 €</i>	<i>2 218 784,00 €</i>	<i>2 256 109,70 €</i>
Résultat antérieur reporté	-436 514,26 €	7 973 615,19 €	7 537 100,93 €
Résultat de clôture	-399 188,56 €	10 192 399,19 €	9 793 210,63 €

- Article 2 : a précisé que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2021,
- Article 3 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public.

## 3) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAULT

(Mme Meunier fait procéder au vote, M. le Maire ayant quitté la salle pendant les votes des comptes administratifs)

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 31 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a approuvé et a arrêté les résultats de clôture du compte administratif 2021 du budget annexe Cinéma Paul Grimault tels que présentés ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2021	4 065,60 €	27 481,61 €	31 547,21 €
Dépenses de l'exercice 2021	595,40 €	108 642,96 €	109 238,36 €
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>3 470,20 €</i>	<i>-81 161,35 €</i>	<i>-77 691,15 €</i>
Résultat antérieur reporté	-2 259,20 €	96 350,60 €	94 091,40 €
Résultat de clôture	1 211,00 €	15 189,25 €	16 400,25 €

- Article 2 : a reconnu la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :
  - Restes à réaliser – Recettes : 0,00 €
  - Restes à réaliser – Dépenses : - 0,00 €
  - **Solde des restes à réaliser : - 0,00 €**
- Article 3 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public

#### 4) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 24 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a approuvé et a arrêté les résultats de clôture du compte du compte administratif de l'exercice 2021 tels que présentés ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2021	2 920 221,70 €	20 056 219,56 €	22 976 441,26 €
Dépenses de l'exercice 2021	2 882 896,00 €	17 837 435,56 €	20 720 331,56 €
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>37 325,70 €</i>	<i>2 218 784,00 €</i>	<i>2 256 109,70 €</i>
Résultat antérieur reporté	-436 514,26 €	7 973 615,19 €	7 537 100,93 €
Résultat de clôture	-399 188,56 €	10 192 399,19 €	9 793 210,63 €

- Article 2 : a reconnu la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :
  - Restes à réaliser – Recettes : 106 900,00 €
  - Restes à réaliser – Dépenses : - 1 033 183,26 €
  - **Solde des restes à réaliser : - 926 283,26 €,**
- Article 3 : a confirmé que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Comptable public

#### 5) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAULT

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a affecté les résultats de clôture du compte administratif du budget annexe Cinéma Paul Grimault de l'exercice 2021 tels que précisés ci-dessous sur le budget principal Ville :

##### Section d'investissement

RÉSULTAT DE CLÔTURE (compte 001 en recette)	1 211,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	<u>- 0,00 €</u>
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	- 0,00 €
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	1 211,00 €

##### Section de fonctionnement

RÉSULTAT DE CLÔTURE	+ 15 189,25 €
AFFECTATION EN RÉSERVES (couverture du besoin de financement) (compte 1068 en recette d'inv.)	-0,00 €
REPORT À NOUVEAU (compte 002 en recette)	15 189,25 €

- Article 2 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public

#### 6) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a affecté les résultats de clôture du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 tels que précisés ci-dessous sur le budget principal Ville,

##### Section d'investissement

RÉSULTAT DE CLÔTURE (compte 001 en dépense)	- 399 188,56 €
Restes à réaliser en recettes	106 900 €
Restes à réaliser en dépenses	<u>- 1 033 183,26 €</u>
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	- 926 283,26 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 325 471,82 €

##### Section de fonctionnement

RÉSULTAT DE CLÔTURE	+ 10 192 399,19 €
---------------------	-------------------

AFFECTATION EN RÉSERVES (couverture du besoin de financement) (compte 1068 en recette d'inv.)	- 1 325 471,82 €
REPORT À NOUVEAU (compte 002 en recette)	8 866 927,37 €

- Article 2 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public

#### 7) BUDGET PRINCIPAL 2022 - REPRISE DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA PAUL GRIMAULT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a acté la reprise des résultats 2021 du budget annexe Cinéma Paul Grimault au budget de la Ville comme précisé ci-dessous :
  - en investissement : au compte 001 Résultat d'investissement reporté pour un montant de 1 211 €
  - en fonctionnement : au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 15 189,25 €.
- Article 2 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public

#### 8) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 1 Voix Contre : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a approuvé et a voté le Budget Supplémentaire 2022 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BP 2022	RAR 2021	Résultats 2021	BS prop. nouvelles	Budget Total 2022
DÉPENSES	18 784 296,00			8 882 116,62	27 243 194,82
RECETTES	18 784 296,00		8 882 116,62		27 243 194,82

INVESTISSEMENT	BP 2022	RAR 2021	Résultats 2021	BS prop. nouvelles	Budget Total 2022
DÉPENSES	4 964 246,00	1 033 183,26	399 188,56		6 396 617,82
RECETTES	4 964 246,00	106 900,00	1 211,00	7 086 293,44	12 158 650,44

- Article 2 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Comptable public

## **B - SÉCURITÉ - RESSOURCES HUMAINES**

### **Ressources humaines**

#### **1) CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG - CONCLUSION D'UN AVENANT RELATIF AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES MODIFIANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
  - Article 1 : a adapté son contrat en adéquation avec les évolutions réglementaires évoquées ci-avant et a approuvé l'évolution de taux afférente,
  - Article 2 : a autorisé à cette fin Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant et toutes les pièces utiles à sa mise en œuvre,
  - Article 3 : a pris acte qu'en cas de signature de l'avenant, la garantie prendra effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **2) CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN VILLE ET CCAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
  - Article 1 : a décidé la création, à l'issue de l'élection professionnelle du 8 décembre 2022, d'un Comité Social Territorial commun (CST) compétent pour les agents de la Commune et du CCAS,
  - Article 2 : a maintenu le paritarisme numérique au sein du CST en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (soit 4 titulaires et 4 suppléants),
  - Article 3 : a précisé le recueil, pour avis du CST, des voix délibérantes du collège employeur,
  - Article 4 : a dit que les délibérations du Conseil Municipal n°18-076 et 18-077 du 26 septembre 2018 portant création d'un CT et CHSCT seront abrogées dès la création du CST.

#### **3) NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL APPELÉS À SIÉGER AU CST COMMUN VILLE ET CCAS À L'ISSUE DE L'ÉLECTION PROFESSIONNELLE DU 8 DÉCEMBRE 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
  - Article 1 : a décidé de fixer à 4 titulaires et à 4 suppléants, le nombre de représentants du personnel à siéger au CST à l'issue des élections professionnelles qui se tiendront le 8 décembre 2022,

- Article 2 : a précisé que les listes de candidats, sans nécessairement présenter une alternative d'un homme et d'une femme, devront respecter le pourcentage de représentativité du corps électoral soit 3 hommes et 5 femmes.

#### 4) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article unique : a décidé la mise à jour du tableau des effectifs comme annoncé ci-dessous :

<u>Grade ou emploi</u>	Effectif AVANT modification	Effectif APRÈS modification
<b>FILIERE MÉDICO SOCIALE</b>		
Puéricultrice de classe normale	0	1
Puéricultrice de classe supérieure	0	1
Puéricultrice hors classe	1	2
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	10	12

## C – PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE

### *Prévention*

#### 1) CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'IFEP ET LE COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD D'AUBERGENVILLE DANS LE CADRE DES EXCLUSIONS TEMPORAIRES D'ÉLÈVES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 31 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- 1 Ne participe pas au vote : *M. MENDY*
  - Article 1 : a émis un avis favorable à la mise en place du dispositif consistant à proposer aux familles et aux élèves exclus du Collège Arthur Rimbaud d'Aubergenville, un "planning" d'activités pendant la période d'exclusion, avec le partenariat de l'IFEP et des services de la Ville,
  - Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention annexée à la délibération, avec l'IFEP et le Collège Arthur Rimbaud d'Aubergenville.

#### 2) CONVENTION AVEC L'IFEP DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CHANTIER ÉDUCATIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 31 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*

- 1 Ne participe pas au vote : *M. MENDY*
- Article 1 : a émis un avis favorable à la mise en place d'un chantier éducatif visant à faire réaliser par des jeunes de l'IFEP, des travaux de traitement et de peinture de 10 chalets en bois mobiles appartenant à la Ville d'Aubergenville,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention annexée à la délibération, avec l'IFEP,
- Article 3 : a autorisé le mandatement de la somme de 3430 euros pour la rémunération des cinq jeunes réalisant le chantier éducatif,
- Article 4 : a confirmé que les crédits nécessaires à ce paiement sont prévus au budget 2022.

## **D – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### ***Tarifs publics municipaux***

#### **1) VOTE DES QUOTIENTS FAMILIAUX AU 01/09/2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a fixé le montant des tranches des quotients familiaux comme présenté ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	
Tranche	AU 01/09/2022
1	0 € à 4 583 €
2	4 584 € à 7 197 €
3	7 198 € à 9 814 €
4	9 815 € à 12 438 €
5	12 439 € à 15 063 €
6	>15 063 € ou sans définition de quotient

- Article 2 : a confirmé qu'en l'absence de présentation des éléments de calcul des ressources par les familles, il sera fait application de la dernière tranche du barème.

#### **2) CRÉATION D'UN DROIT DE VOIRIE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a approuvé la mise en place dès à présent d'un tarif à la demi-journée pour l'occupation du domaine public par un camion de livraison ou de déménagement,
- Article 2 : a fixé ledit tarif à 39,58 €,
- Article 2 : a dit que ce tarif peut être révisé chaque année.

#### **3) CRÉATION D'UN TARIF À LA FERME PÉDAGOGIQUE**

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 26 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- 1 Voix Contre : *Mme PRUVOST*
- 6 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*

- Article 1 : a décidé la création d'un tarif pour l'organisation de manifestations à la ferme pédagogique, d'une durée de 2h30 et limitées à 12 personnes maximum le mercredi après-midi,
- Article 2 : a approuvé le tarif proposé au 1<sup>er</sup> septembre 2022, à savoir :

DÉSIGNATION	Intramuros (par personne)	Extramuros (par personne)
Organisation de manifestation à l'occasion d'événements divers d'une durée de 2 h 30	6 €	8 €

- Article 3 : a dit que ce tarif peut être révisé chaque année.

## E - AFFAIRES GÉNÉRALES

### Etat civil

#### 1) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2023,
- Article 2 : a fixé la rémunération pour les agents recenseurs et le coordonnateur communal comme annoncé ci-dessous :

	2022	2023	
Rémunération feuille de logement	5,94 €	5,94 €	L'unité
Indemnités kilométriques	Forfait de 300 km indemnisés suivant arrêté ministériel	inchangé	
Prime de fin de recensement	250 € global	250 € global	Répartie entre les agents recenseurs, en fonction de la qualité de leur collecte
Journée de formation	50 €	50 €	Forfait
Indemnité du coordonnateur communal	400 €	400 €	Forfaitaire

## F - AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE - PETITE ENFANCE

### Affaires Scolaires

#### 1) PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RECEVANT DES ÉLÈVES AUBERGENVILLOIS POUR L'ANNÉE 2021-2022 (CMAY)

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a décidé d'accorder à la CMAY, une participation financière pour l'année scolaire 2021/2022 selon les modalités suivantes :

Etablissement scolaire	Nombre d'élèves /apprenants	Participation financière unitaire	Participation financière totale
Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines (CMAY)	3	45 €	135 €

- Article 2 : a confirmé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement de ces participations, sont prévues au Budget Primitif de la Commune,
- Article 3 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement.

### Petite enfance

#### 2) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DU MULTI-ACCUEIL FARANDOLE ET DE LA CRÈCHE FAMILIALE CHRYSALIDE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour : *Aubergenville Horizon - Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 Abstention : *Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
  - Pour les règlements de service du multi-accueil Farandole et de la crèche familiale Chrysalide :
    - d'indiquer que la direction sera assurée par deux infirmières-puéricultrices, qui assureront également les missions de référent "santé et accueil inclusif",
    - de préciser qu'en leur absence, les directrices seront remplacées par l'infirmière-puéricultrice de l'autre structure et/ou l'éducatrice de jeunes enfants,
    - de supprimer la mention relative à l'obligation de recrutement d'un médecin,
    - d'ajouter une mention pour informer les parents de l'enquête statistique "Filoué" effectuée par la CAF et solliciter leur accord pour la transmission des données concernées, en application du RGPD,
    - de supprimer les informations relatives au barème des participations familiales pour les années 2019, 2020 et 2021,
  - Pour le règlement de service de la crèche familiale Chrysalide :
    - de modifier la capacité d'accueil fixée par le Conseil Départemental à 48 enfants par jour,

- de modifier le nombre d'assistantes maternelles qui compose l'équipe à 17,
  - de préciser que l'éducatrice de jeunes enfants assurera les fonctions de directrice adjointe,
- Article 2 : a approuvé la modification des règlements de service du multi-accueil Farandole et de la Crèche Familiale Chrysalide en conséquence.

## **G - EQUIPEMENTS CULTURELS ET CME**

### ***Equipements culturels***

#### **1) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ AMMAREAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a approuvé le projet de collaboration entre la Ville d'Aubergenville et la société AMMAREAL sise 6 rue des Bâtitseurs à Grigny (91350),
- Article 2 : a demandé que les cartons et les palettes servant à expédier les articles, soient fournis par AMMAREAL comme prévu dans ses conditions générales,
- Article 3 : a décidé que le reversement de 7,5 % du prix net HT de chaque article vendu, soit reversé au Secours populaire français,
- Article 4 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer le formulaire annexé à la délibération et autres documents afférents à ce partenariat.

## **H - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Quid du devenir du Centre d'Acosta et de la friche Landuyt ?

Prochain Conseil municipal : mercredi 28 septembre à 20 heures en salle du Conseil.

Fin à 21h33.

**La Secrétaire de séance,**



**Sylvia PADIOU.**